

Bruxelles, le 30 juillet 2026
(OR. en)

12277/26
ADD 1

CLIMA 419
ENV 994
ENER 537
TRANS 524
SOC 533
FIN 1128
RESPR 33
COH 138
CADREFIN 346

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	29 juillet 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 5266 annexe
Objet:	ANNEXES de la DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION du 29.7.2026 relative au plan social pour le climat de Malte, au financement du plan et au programme de travail pour la période 2026-2032

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 5266 annexe.

p.j.: C(2026) 5266 annexe

Annexe I: LISTE DES MESURES ET DES INVESTISSEMENTS À METTRE EN ŒUVRE PAR LES ÉTATS MEMBRES

VOLET: C1 — Secteur du bâtiment

Numéro d'ordre	Mesure/Investissement	Intitulé
C1.B.I1	I1	Accroître l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables (SER) dans les immeubles composés de logements sociaux publics
C1.A.I2	I2	Moderniser les unités de logements sociaux publics afin d'améliorer la performance énergétique

VOLET: C2 — Secteur du transport routier

Numéro d'ordre	Mesure/Investissement	Intitulé
C2.G.I1	I1	Accessibilité des services de transport destinés aux usagers vulnérables des transports
C2.F.I2	I2	Renforcer l'utilisation des véhicules électriques par les microentreprises vulnérables

VOLET: C4 — Assistance technique

Numéro d'ordre	Mesure	Intitulé
C4.TA.A1	A1	Assistance technique

Annexe II — INDICATEURS RELATIFS À LA RÉALISATION DES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES ENVISAGÉES ET DE LEUR VALEUR INDIVIDUELLE DE DÉCAISSEMENT

VOLET: C1 — Secteur du bâtiment

Numéro d'ordre	Mesure/Investissement	Valeur intermédiaire/Valeur cible	Nom	Indicateur quantitatif (pour les valeurs cibles)			Calendrier indicatif de réalisation		Description de chaque valeur intermédiaire/cible	Valeur de décaissement(en EUR)
				Unité de mesure	Niveau de référence	Objectif	Année	Trimestre		
C1.B.I1.1.2028Q1	C1.B.I1	M	Signature du ou des contrats pour l'installation de chauffe-eau thermodynamiques, de systèmes photovoltaïques et de solutions de stockage par batterie				2028	T1	Signature du ou des contrats de services pour l'installation de 954 chauffe-eau thermodynamiques et de 954 systèmes photovoltaïques dotés de solutions de stockage par batterie dans les immeubles composés de logements sociaux publics	607 456,00
C1.B.I1.S2.2029 Q4	C1.B.I1	T	Installation de chauffe-eau thermodynamique	Nombre de chauffe-eau thermodynamique	0	950	2029	T4	475 chauffe-eau thermodynamiques ainsi que	5 746 637,00

			es, de systèmes photovoltaïques et de solutions de stockage par batterie	es, de systèmes photovoltaïques et de solutions de stockage par batterie installés					475 systèmes photovoltaïques dotés de solutions de stockage par batterie sont installés, pour un total de 950 installations, dans les immeubles composés de logements sociaux publics. Un rapport contenant l'évaluation des économies d'énergie réalisées est conclu par un ingénieur habilité conformément aux exigences de la législation subsidiaire 623.01 et à la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (notification	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

									juridique 47 de 2018, telle que modifiée) ou à toute modification ultérieure.	
C1.B.II.S2.2031 Q4	C1.B.II	T	Installation de chauffe-eau thermodynamiques, de systèmes photovoltaïques et de solutions de stockage par batterie	Nombre de chauffe-eau thermodynamiques, de systèmes photovoltaïques et de solutions de stockage par batterie installés	950	1,908	2031	T4	479 chauffe-eau thermodynamiques et 479 systèmes photovoltaïques avec des solutions de stockage par batterie sont installés. Un rapport contenant l'évaluation des économies d'énergie réalisées est conclu par un ingénieur habilité conformément aux exigences de la législation subsidiaire 623.01 et à la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments	5 795 029,00

									(notification juridique 47 de 2018, telle que modifiée) ou à toute modification ultérieure.	
C1.A.I2.1.2028Q 1	C1.A.I2	M	Signature du ou des contrats de modernisation ou de rénovation des unités de logements sociaux publics				2028	T1	Signature du ou des contrats de service à des fins de modernisation ou de rénovation des unités de logements sociaux publics Le ou les contrats comprennent une exigence visant à garantir le respect des critères consistant à "ne pas causer de préjudice important", en particulier au titre de l'annexe 1, activité B3.1, de la communication C/2025/1596 de la Commission.	581 233,00

C1.A.I2.I4.2030 Q4	C1.A.I2	T	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation en profondeur [à savoir une rénovation qui transforme un bâtiment ou une unité de bâtiment a) avant le 1 ^{er} janvier 2030 en bâtiment dont la consommation d'énergie est quasi nulle ou b) à partir du 1 ^{er} janvier 2030 en bâtiment à émissions nulles]	Unités de bâtiments	0	141	2030	T4	141 unités de logements sociaux publics ont bénéficié d'une modernisation ou d'une rénovation. L'indicateur "nombre d'unités de bâtiments" fait référence au nombre d'unités de logements sociaux publics. 3 certificats de performance énergétique par bloc d'unités de bâtiment rénovées sont délivrés après les activités de modernisation ou de rénovation, montrant une amélioration atteignant au moins une classe de performance énergétique B.	6 597 976,00
C1.A.I2.I4.2032 Q3	C1.A.I2	T	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une	Unités de bâtiments	141	236	2032	T3	95 unités de logements sociaux publics ont bénéficié	4 445 445,00

			rénovation en profondeur [à savoir une rénovation qui transforme un bâtiment ou une unité de bâtiment a) avant le 1^{er} janvier 2030 en bâtiment dont la consommation d'énergie est quasi nulle ou b) à partir du 1^{er} janvier 2030 en bâtiment à émissions nulles]						d'une modernisation ou d'une rénovation. L'indicateur "nombre d'unités de bâtiment" fait référence au nombre d'unités de logements sociaux publics. 3 certificats de performance énergétique par bloc d'unités de bâtiment rénovées sont délivrés après les activités de modernisation ou de rénovation, montrant une amélioration atteignant au moins une classe de performance énergétique B.	
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

VOLET: C2 — Secteur du transport routier

Numéro d'ordre	Mesure/Investissement	Valeur intermédiaire/Valeur cible	Nom	Indicateur quantitatif (pour les valeurs cibles)			Calendrier indicatif de réalisation		Description de chaque valeur intermédiaire/cible	Valeur de décaissement (en EUR)
				Unité de mesure	Niveau de référence	Objectif	Année	Trimestre		
C2.F.I2.1.2027Q1	C2.F.I2	M	Lancement d'un régime de soutien aux microentreprises pour l'achat de nouveaux véhicules électriques, y compris un régime de mise à la casse obligatoire				2027	T1	Lancement d'un régime de soutien aux microentreprises relevant des codes NACE F, G et H pour l'achat de nouveaux véhicules électriques, sous réserve de la mise à la casse obligatoire d'un véhicule. Le régime comprend une exigence visant à garantir le respect des critères consistant à "ne pas causer de préjudice important", en particulier au titre de l'annexe 1, activité T3 et T4, de la communication C/2025/1596 de la Commission.	731 636,00
C2.F.I2.2.2028Q4	C2.F.I2	M	Rapport sur les données démographiques des microentreprises qui ont bénéficié du				2028	T4	Après au moins un an de mise en œuvre du régime, un rapport démontrant l'adoption du régime par les microentreprises relevant des codes NACE	731 636,00

			régime, par code NACE						F, G et H est élaboré. Si le rapport démontre une utilisation de moins de 25 % des catégories de la NACE, celles-ci peuvent être révisées.	
C2.F.I2.I21.2029Q4	C2.F.I2	T	Achats de véhicules à émission nulle	Nombre de véhicules à émission nulle	0	420	2029	T4	420 véhicules à émission nulle sont achetés par des microentreprises dans le cadre de régimes de subventions.	6 394 412,00
C2.F.I2.I21.2032Q3	C2.F.I2	T	Achats de véhicules à émission nulle	Nombre de véhicules à émission nulle	420	865	2032	T3	445 véhicules à émission nulle sont achetés.	6 775 031,00
C2.G.I1.1.2028Q1	C2.G.I1	M	Signature du ou des contrats pour l'achat de véhicules électriques et d'infrastructures de bornes de recharge pour la distribution pour les conseils locaux				2028	T1	Signature du ou des contrats pour l'achat de 109 véhicules électriques et de 80 infrastructures de bornes de recharge en vue de leur distribution aux conseils locaux. Le ou les contrats comprennent des informations sur la spécification de l'infrastructure des bornes de recharge et le type de véhicules. Le contrat comprend une	305 617,00

									exigence visant à garantir le respect des critères consistant à "ne pas causer de préjudice important", en particulier au titre de l'annexe 1, activité T3 et T4, de la communication C/2025/1596 de la Commission.	
C2.G.I1.2.2030Q4	C2.G.I1	M	Rapport sur la campagne de sensibilisation déployée et la population supplémentaire desservie par les services de mobilité fournis par les conseils locaux				2030	T4	Un rapport présentant les différents moyens de communication utilisés dans la campagne est élaboré. Un résumé de ce rapport est publié. Le rapport décrit la population supplémentaire desservie par le service de mobilité partagée. Le rapport fait référence à la population couverte dans les conseils locaux de Malte et de Gozo, où le service est mis en place ou développé.	305 618,00
C2.G.I1.I21.2029Q4	C2.G.I1	T	Achats de véhicules à émission nulle	Nombre de véhicules à émission nulle	0	80	2029	T4	80 véhicules électriques sont achetés et distribués aux conseils locaux en vue de leur utilisation. 60 infrastructures de bornes de recharge sont	4 037 515,00

									installées dans les zones des conseils locaux.	
C2.G.I1.I21.2030Q4	C2.G.I1	T	Achats de véhicules à émission nulle	Nombre de véhicules à émission nulle	80	109	2030	T4	29 véhicules électriques sont achetés et distribués aux conseils locaux en vue de leur utilisation. 20 infrastructures de bornes de recharge sont installées dans les zones des conseils locaux.	1 463 599,00

VOLET: C4 — Assistance technique

Numéro d'ordre	Mesure	Valeur intermédiaire/Valeur cible	Nom	Indicateur quantitatif (pour les valeurs cibles)			Calendrier indicatif de réalisation		Description de chaque valeur intermédiaire/cible	Valeur de décaissement(en EUR)
				Unité de mesure	Niveau de référence	Objectif	Année	Trimestre		
C4.TA.A1.1.2027Q1	C4.TA.A1	M	Événement de lancement du plan social maltais pour le climat				2027	T1	Un événement de lancement du plan social pour le climat maltais aura lieu, après son approbation par la Commission européenne. Un rapport décrivant l'événement est approuvé.	356 473,00
C4.TA.A1.S2.2032Q3	C4.TA.A1	T	Activités de	Nombre d'activités	0	2	2032	Q3	2 activités de formation sont organisées dans des domaines d'expertise tels	534 710,00

			formation dispensées et rapport fourni	de formation					que la programmation, l'évaluation, la communication, les ressources humaines, la gestion de projets, les mécanismes de simplification, les négociations, les structures de gouvernance, les politiques publiques, les systèmes informatiques, les actions de simplification et les marchés publics. Les activités de formation sont organisées pour les agents travaillant au sein de l'autorité responsable du plan social pour le climat, les parties prenantes et/ou les bénéficiaires, selon le cas. Un rapport sur les activités de formation organisées est approuvé, y compris ces précisions.	
--	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Annexe III — MODALITÉS

1. Mesures visant à remédier aux lacunes qui subsistent dans les systèmes de contrôle interne

Étant donné que le système de contrôle interne n'a pas été finalisé par l'adoption de la présente décision, la Commission ajoute les mesures supplémentaires suivantes visant à remédier aux lacunes sous la forme de valeurs intermédiaires horizontales indiquées au point 2 de la présente annexe, conformément à l'article 17, paragraphe 3, point c), du règlement (UE) 2023/955, et aux orientations fournies dans la communication C(2025) 6732 final de la Commission¹].

2. Valeurs intermédiaires horizontales

Numéro d'ordre	Mesure	Dénomination de la valeur intermédiaire	Description de la valeur intermédiaire	Calendrier de réalisation	
				Année	Trimestre
1	M	Avis d'audit positif sur le système de contrôle interne du ministère des Fonds européens, du dialogue social et de la protection des consommateurs, division Fonds et programmes [Ministry for European Funds, Social dialogue and consumer protection, Funds and Programmes Division (FPD)]	L'organisme d'audit désigné émet un avis positif sur la conformité avec les exigences du règlement (UE) 2023/955 du système de contrôle interne établi par le ministère des Fonds européens, du dialogue social et de la protection des consommateurs, division Fonds et programmes, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du plan social pour le climat et d'autorité chargée de signer la déclaration de gestion accompagnant les demandes de paiement. Les systèmes de contrôle mis en place doivent offrir les garanties nécessaires que le fonds sera géré conformément à toutes les règles applicables, notamment celles relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la prévention de la fraude et de la corruption, ainsi qu'au double financement par le Fonds ou par d'autres programmes de financement de l'UE, dans le respect du principe de bonne gestion financière.	2026	T4

¹[Communication de la Commission intitulée "Orientations relatives à la mise en œuvre du Fonds social pour le climat", C\(2025\) 6732 final.](#)

Annexe IV — DOTATIONS ANNUELLES EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES INDIVIDUELS

Le tableau ci-dessous constitue un programme de travail pluriannuel relatif à la mise en œuvre du plan.

EN CAS DE TRANSFERTS VERS OU DEPUIS LE FONDS SOCIAL POUR LE CLIMAT, LES MONTANTS DE 2026 ET 2027 DEVRAIENT ÊTRE AJUSTÉS EN CONSÉQUENCE.

Fonds social pour le climat	Ligne(s) budgétaire(s):	Total après déduction des dépenses d'appui conformément à l'article 10, paragraphe 3 (en EUR)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Montant	09.05.01 (2026-2027) / 02.02.03.01 (2028-2032) ²	45 410 023,00	2 774 293,00	7 630 000,00	7 337 146,00	7 197 146,00	7 057 146,00	6 847 146,00	6 567 146,00	45 410 023,00